

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

DIMANCHE 23 JUILLET 1916

Cela n'a pas traîné. L'agglomération bruxelloise est condamnée, à cause de la «*journée*» du 21 juillet, à une amende d'un million de marks. Chaque fois que le Gouvernement général a du dépit, il le fait retomber sur la caisse communale (au profit de la sienne). C'est un système.

Le Bourgmestre de Bruxelles a donc reçu du lieutenant général Hurt, gouverneur de Bruxelles et du Brabant, la lettre suivante datée d'hier et dont le texte se trouve reproduit par ordre, ce matin, dans les journaux censures :

« M. le Gouverneur général, étant donné les circonstances que traverse la Belgique en ce moment, avait cru qu'une population sérieuse aurait d'elle-même renoncé à fêter publiquement sa fête nationale. Néanmoins, il avait eu égard à l'expérience faite l'an dernier, décrété des mesures d'ordre destinées à empêcher toute démonstration organisée par les éléments légers et turbulents.

Dans l'intérêt bien compris de la population, les autorités communales de l'agglomération bruxelloise ont loyalement, intelligemment et énergiquement soutenu les prescriptions de l'autorité allemande, de sorte qu'il a été possible, dans la journée d'hier, d'éviter jusqu'à la soirée des incidents fâcheux, quoique la partie irréfléchie de la population eût invité le public, par une abondante distribution de billets, à ne pas suivre ces prescriptions.

La police allemande ne s'est pas occupée du port des rubans verts, l'ordre public n'en ayant pas été troublé.

Par contre, lorsque, dans la soirée, le cardinal Mercier a traversé la ville en automobile, il s'est produit des manifestations en opposition directe avec les prescriptions de l'autorité allemande, et de nature à inciter la population à la résistance et à

des actes irréfléchis. Vous conviendrez, M. le bourgmestre, qu'aucune puissance occupante au monde ne peut souffrir une pareille provocation.

Par conséquent, j'ai proposé à M. le gouverneur général d'infliger une amende à l'agglomération bruxelloise.

M. le Gouverneur général a donné suite à ma proposition et a infligé une amende d'un million de marks. Il a fait remarquer, à cette occasion, que c'est uniquement par égard pour la collaboration loyale prêtée par les administrations communales au maintien de l'ordre, que l'amende infligée a été fixée à un chiffre aussi modéré. »

La malice est cousue de fil gris. Il s'agit de faire croire à la population, qui, dans sa quasi-totalité, ignore au juste ce qui s'est passé le soir du 21 juillet, que le cardinal « *a traversé la ville en automobile* » pour provoquer des manifestations, que donc, s'il y a amende, c'est à lui qu'il faut s'en prendre. Toujours le même procédé, fourbe. En réalité, l'automobile de Monseigneur Mercier, en quittant l'Institut Saint-Louis, prenait le chemin de Malines, c'est-à-dire quittait immédiatement le territoire de Bruxelles, bien loin de le traverser.

La malice ne trompe personne. La seule réflexion entendue aujourd'hui dans le public est celle-ci : « *Une amende d'un million ? Nous avons eu de la joie pour plus d'un million ! Pour une fois nous ne sommes pas volés !* »

Voir aussi WHITLOCK, Brand : « *La revanche* » (chapitre XIX de 1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 358-359 :

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2019.pdf>